

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 septembre 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00244 et D08-01-19/B-00245
Propriétaire(s) : Minto Properties Inc.
Emplacement : 50, (88), promenade Leikin
Quartier : 22 - Gloucester-Sud Nepean
Description officielle : Îlot 2, plan enregistré 4M-1354
Zonage : IL9
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes aux fins d'aménagement futur conformément aux dispositions du Règlement de zonage applicables à l'emplacement.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge. La propriété est représentée par les parties 1 à 3 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00224	219,28 m (prom. Bill-Leathem) 4,3 m (prom. Leikin)	387,71 m (irrégulière)	90 710,5 m ²	1 et 3	88, prom. Leikin, un transformateur existant et une parcelle vacante pour aménagement futur
B-00225	199,65 m (prom. Leikin)	199,81 m (irrégulière)	24 278 m ²	2	50, prom. Leikin parcelle vacante pour aménagement futur

Il est indiqué que la partie 3 fait actuellement l'objet d'une servitude comme il est énoncé dans l'Instr. n° OC1093047

LES DEMANDES indiquent aussi que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.